

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 739

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 septembre 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 739** modifiant le règlement numéro 666 concernant le Comité d'embellissement de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 septembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim